



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 24793

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur le risque lié à la disparition progressive des gynécologues médicaux. En effet, avant la réforme de l'internat qualifiant en médecine, en 1986, il y avait deux « certificats d'études spéciales de gynécologie : le CES de gynécologie qui durait 3 ans et le CES de gynéco-obstétrique qui durait 4 ans (avec 1 an de formation commune). En 1986, la gynécologie médicale a été supprimée et la spécialité de gynécologie est devenue unique et chirurgicale. Aujourd'hui et depuis 1986, on ne forme plus de gynécologues médicaux alors que 80 gynécologues-obstétriciens et chirurgiens sont formés chaque année. Par ailleurs, la spécialité est essentiellement orientée aujourd'hui vers l'obstétrique et la chirurgie gynécologique, ce qui compromet gravement l'exercice de la chirurgie médicale. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour garantir la santé de la femme et pour préserver cette spécialité médicale.

Texte de la réponse

Il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de supprimer la pratique de la gynécologie médicale. Pour des raisons de législation européenne, les certificats d'études spéciaux, qui étaient une filière parallèle à l'internat pour devenir spécialiste en médecine, ont été supprimés en 1984. Après les études menées par le groupe de travail présidé par le professeur Nicolas, il a été décidé d'identifier trois choix supplémentaires au décours du concours d'internat, dont celui de gynéco-obstétrique. Cette décision est la seule qui permettra, dès 1999, d'augmenter le nombre d'internes formés dans cette discipline. Il convient de noter que 50 % des internes en gynéco-obstétrique sont des femmes et l'expérience montre que les femmes spécialistes en gynéco-obstétrique s'orientent plutôt vers la gynécologie médicale. On peut donc penser que la moitié au moins de celles et ceux qui sont ainsi formés par l'internat choisiront la gynécologie médicale plutôt que l'obstétrique. Les gynécologues médicaux et les obstétriciens ont établi un plan de formation en quatre ans. Ce plan comprend une base chirurgicale et une base obstétricale d'un an chacune puis deux ans de formation laissée au choix de l'interne.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24793

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 574

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1454